

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue en public le 19 décembre 2022 à 20 heures et à laquelle étaient présents messieurs André Poulin, André Leclerc, Sébastien Leclerc et madame Lina Trépanier e formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire.

Absents : Mylène Bernier et Patrice Lemay

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

- **MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- **PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- **GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE**

214-12-2022 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 19 DÉCEMBRE 2022 À 20H00**

1. **Mot de bienvenue et ouverture de la séance**
2. **Présentation et adoption de l'ordre du jour**
3. **Présentation et adoption du budget 2023**
4. **Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation**
5. **Période de questions aux contribuables**
6. **Levée de l'assemblée**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

215-12-2022 **3. ADOPTION DU BUDGET 2023**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont terminé l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2023;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents,

QUE le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires pour les activités de fonctionnement, pour l'exercice financier 2023 composées comme suit :

DÉPENSES:	
Administration générale	521 574 \$
Sécurité publique	307 765 \$
Transport routier	469 802 \$
Hygiène du milieu	441 680 \$
santé et bien-être	59 656 \$
Aménagement et urbanisme	108 829 \$
Loisirs et culture	238 904 \$
Activités culturelles	15 675 \$
Frais de financement - intérêts	90 124 \$
Total des dépenses avant affectations	2 254 009 \$
Affectations - remboursement en capital et autres	336 350 \$
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS	2 590 359 \$

REVENUS:	
Taxes (valeur foncière, service de la dette, services municipaux, intérêts sur arrérages)	2 207 406 \$
Tenant lieu de taxes	41 030 \$
Transferts	186 055 \$
Services rendus	99 868 \$
Impositions de droits	29 000 \$
Autres revenus	15 000 \$
Amande et pénalités, intérêts	12 000 \$
TOTAL DES REVENUS	2 590 359 \$

3.2

216-12-2022

ADOPTION DU PROGRAMME D'IMMOBILISATION TRIENNAL 2023-2024 ET 2025

Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents d'adopter le programme d'immobilisations triennal comme suit :

PROJETS	2023	2024	2025	Subventions
Sécurité publique				
- Réfection et agrandissement caserne, garage, biblio	N/A	N/A	N/A	
- Provisionnement camion incendie		50 000,00 \$	50 000,00 \$	
Transport et hygiène du milieu				
- Développement résidentiel	30 000,00 \$	N/A		TECQ et PPA
- Achat de bacs bruns troisième collecte	5 120,00 \$	5 164,00 \$	5 200,00 \$	
- Réfection route Hyppolite-Lemay		N/A	350 000,00 \$	TECQ et PAVL
- Réfection rang St-Charles ouest		900 000,00 \$		TECQ et PAVL
Développement économique				
		23 000,00 \$	23 000,00 \$	
Loisirs et culture				
- Bibliothèque	N/A	N/A	N/A	
TOTAL IMMOBILISATION:	35 120,00 \$	978 164,00 \$	428 200,00 \$	

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

217-12-2022

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE la séance soit levée à 20h07.

Denise Poulin, Maire

Marie-Josée Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Marie-Josée Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Denise Poulin, Maire